



Agro-Bio Contrôle inc.

Fiche de données de sécurité ACERINEUTRE

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : ACERINEUTRE

Utilisation prévue du produit

Neutralisant pour des solutions d'acide et autres.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Entreprise : Agro-Bio Contrôle
8550, Émilien-Letarte
Saint-Hyacinthe, Québec
Téléphone: 450 253-2476
www.agrobiocontrolle.ca

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300
INTERNATIONAL : +1 703 741-5970

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH

Toxicité aiguë	Catégorie 3
Corrosion cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves	Catégorie 1

Pictogramme



Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH

Toxicité aiguë inconnue

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Conseils de prudence

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et toute autre surface exposée soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection, de vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 - Rincer la bouche.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle s'attaque les matériaux environnants.

P405 - Garder sous clé.

P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identificateur du produit	%*
Hydroxyde de potassium	(CAS-No.) 1310-58-3	5-20
Sels inorganiques		30 - 70

Agro-Bio Contrôle inc.

8550, Émilien-Letarte, Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 0A3

www.agrobiocontrolle.ca | 450 253-2476

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Général : Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent, amenez la personne à l'air frais et maintenez-la dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenez une attention médicale immédiate.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes tout en retirant les vêtements contaminés, chaussures incluses. Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Obtenir immédiatement un avis médical / une attention médicale en cas d'irritation cutanée.

Contact avec les yeux : rincer avec précaution et abondamment à l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez un avis médical / une attention immédiate.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Obtenez des soins médicaux.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Général : Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires. Peut-être corrosif pour les voies respiratoires.

Inhalation : Peut-être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une grave irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

Contact avec les yeux : Cause des lésions graves

Ingestion : Cette matière est nocive par voie orale et peut provoquer des effets néfastes sur la santé en quantités importantes. Peut provoquer des brûlures ou irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées. Émets des fumées toxiques en cas d'incendie.

Conseils aux pompiers

Mesures de prudence contre l'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Mesures de lutte contre les incendies : Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection pendant la lutte contre un incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans un équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Vapeurs corrosives, fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes métalliques.

Autres informations : Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (ÉPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée.

Mesures d'urgence : Lors de l'arrivée sur la scène, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser les lieux et demander une assistance de personnel formé dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de prudence immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité.

Neutraliser avec précaution le liquide déversé. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Transférer la matière déversée dans un récipient adéquat pour élimination.

Références à d'autres sections

Voir la section 8 pour des contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la Section 13 pour des données sur l'élimination du produit.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Se laver les mains et toute autre partie du corps exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Manipuler les récipients vides avec soin, car un danger peut encore être présent.

Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards, les aérosols, les vapeurs.

Porter des lunettes et des gants en caoutchouc lors de la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Autres dangers lorsque traité : Peut-être corrosif pour les métaux.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Est conforme à la réglementation applicable.

Conditions de stockage : Conserver dans les contenants d'origine, bien fermés s'ils ne sont pas utilisés. Conservez le récipient dans un endroit sûr à l'écart des sources de chaleur. Éviter le contact avec des matières incompatibles (acides, agents oxydants, agents réducteurs, produits inflammables, produits combustibles, etc.). Évitez le gel. Conserver à une température comprise entre 2°C et 30°C. N'utilisez pas d'aluminium ou galvanisé.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Contrôles de l'exposition professionnelle
ACGIH TLV
2 mg / m³ (plafond)

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées. Vérifier que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection.

Matériaux des vêtements de protection : Vêtements résistants aux produits chimiques

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les agents chimiques

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Gestion de l'exposition environnementale : Ne pas laisser le produit être rejeté dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide
Apparence	Transparent
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
pH	>11
Taux d'évaporation	Non disponible
Point de fusion	Non disponible
Point de congélation	2°C (stockage approprié)
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité	Sans objet
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Densité	1,5-1,55

Solubilité	100%
Coefficient partage : N-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Teneur en COV	Non disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Peut-être corrosif pour les métaux.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.

Matériaux incompatibles: acides, agents oxydants, agents réducteurs, produits inflammables, produits combustibles, etc.

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique peut générer: Vapeur corrosive

SEC SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (orale): Orale: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée): Non disponible

Toxicité aiguë (inhalation): Non disponible

Toxicité aiguë (ingestion):

DL50- Rat -273 mg / kg (KOH)

Corrosion / Irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves, pH:> 11

Lésions oculaires / irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves, pH:> 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non disponible.

Cancérogénicité: Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non disponible.

Toxicité pour la reproduction: Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non disponible.

Symptômes / effets après ingestion: Ce produit est nocif par voie orale et peut avoir des effets néfastes sur la santé en quantités importantes. Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques: Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:

Vertébré aquatique: CL50-Gambusia affinis -80 mg / L-96 h

Persistance et dégradabilité : Non disponible

Mobilité dans le sol : Non disponible

Autres effets indésirables

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

UN 1760, liquide corrosif, 8, PG II

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada – LIS (DSL) inclus sur la liste

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation : 18/1/2021

Date de révision : 29/4/2021

Version : VF2.210429

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugées comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Agro-Bio Contrôle et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité.